

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu du Cabinet **MANDRUZZATO FRANCK** dont le siège social est à SAINTE MAXIME la somme de **300,00 €uros (Trois cents €uros)** représentant la cotisation pour la période du 09 décembre 2018 au 08 décembre 2019.

Fait à Paris, le 22 février 2019

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

